

II

Le Ministre des Affaires étrangères à l'Ambassadeur du Canada

(Translation)

La Havane, le 25 avril 1984

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note du 25 avril 1984 que Votre Excellence a bien voulu m'adresser et dont le texte, que je transcris ci-dessous, a la teneur suivante :

«(Voir la Note canadienne du 25 avril 1984)»

J'ai le plaisir de signifier à Votre Excellence que mon gouvernement est d'accord sur le contenu de la Note transcrite ci-dessus, et il est donc convenu, conformément à ce qui y est dit et aux termes de l'alinéa 2) de l'article V de l'Accord, que ladite Note et cette réponse constituent l'Accord des deux parties contractantes pour reconduire à partir du 15 février 1983 et pour une durée de cinq ans l'Accord entre le gouvernement de la République de Cuba et le gouvernement du Canada sur le détournement d'avions et de bateaux, et autres infractions, signé à Ottawa le 15 février 1973, et de lui signifier que le présent accord entre en vigueur aujourd'hui le 25 avril 1984.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma très haute considération.

Le Ministre des Affaires étrangères,
ISIDORO MALMIERCA

Son Excellence M. Kenneth Bryce Williamson,
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
du Canada auprès de la République de Cuba,
La Havane.